

## RESEAUX

Les élèves, vacataires d'enseignement et enseignants-chercheurs de l'EIVP ont accès à l'ensemble des services documentaires des établissements membres de la Communauté d'Universités et établissements (ComUE) Université Paris-Est (accès au catalogue en ligne, prêt entre bibliothèques, etc.).

**Pour plus d'informations, consultez le site :**

<http://www.univ-paris-est.fr/fr/services-documentaires-des-etablissements-membres/>



© EIVP

Les élèves, vacataires d'enseignement et enseignants-chercheurs de l'EIVP ont accès au prêt entre bibliothèques avec :

.l'Ecole des Ponts ParisTech,

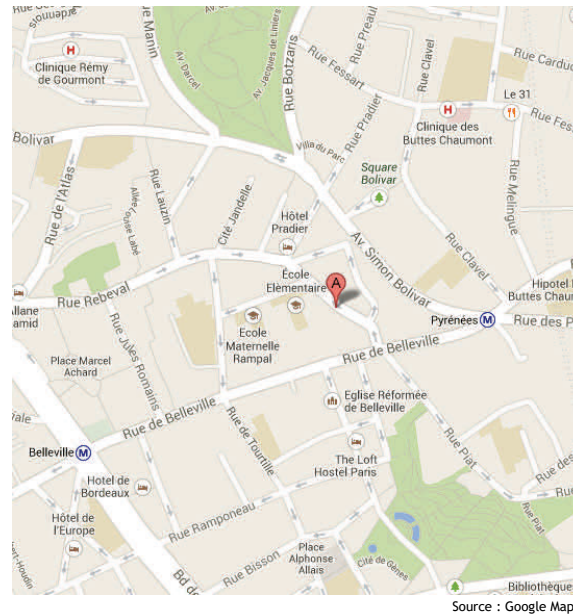
.l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville (ENSAPB).

## INFORMATIONS PRATIQUES

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP)

80 rue Rébeval - 75019 Paris

Le Centre de documentation est situé au 2ème étage du bâtiment A.



Source : Google Map

### Transports

. Métro

Ligne 11 - Belleville ou Pyrénées

Ligne 2 et 11 - Belleville

. Bus

Ligne 26 - arrêts Botzaris Buttes Chaumont ou Pyrénées - Belleville



## Centre de documentation

Année scolaire 2017-2018

### HORAIRES ET CONTACT

**Du lundi au vendredi**

**9h-13h / 14h-17h**

**Bâtiment A, 2ème étage**

**Salles A206-207**

Tél. : 01 76 21 58 86 / 01 56 02 61 15

E-mail : [documentation@eivp-paris.fr](mailto:documentation@eivp-paris.fr)

Site internet : [www.eivp-paris.fr](http://www.eivp-paris.fr)

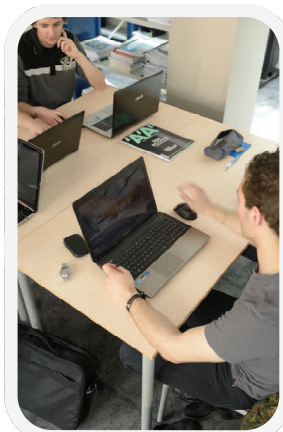
Accueil > Formation initiale > Campus EIVP

Egalement sur Claroline

## PRESENTATION

Le Centre de documentation constitue, organise et rend accessible les collections documentaires sur tous supports, en relation avec les activités d'enseignement et de recherche de l'EIVP.

Il accompagne les usagers dans le développement de leurs compétences informationnelles.



© EIVP

## COLLECTIONS

14 200 documents dont :

- . 5000 ouvrages,
- . 5000 numéros de périodiques,
- . 4200 rapports de stage.

Accès aux archives en ligne  
des abonnements disponibles.

## PLAN DE CLASSEMENT

- A. Aménagement
- B. Architecture
- C. Art
- D. Communication
- E. Construction
- F. Droit
- G. Eau
- H. Economie
- I. Education-Formation
- J. Energie
- K. Entreprise-Administration

- L. Environnement-Ecologie
- M. Habitat-Logement
- N. Informatique
- O. Langues
- P. Paysage
- Q. Pollution-Nuisances
- R. Santé
- S. Sciences
- T. Sciences Humaines
- U. Tourisme-Loisirs
- V. Transport
- W. Urbanisme

## CATALOGUE



Retrouvez toutes les références disponibles en consultant le catalogue en ligne :  
[ww2.eivp-paris.fr/pmb/opac\\_css/](http://ww2.eivp-paris.fr/pmb/opac_css/)

## MODALITES D'ACCES ET DE PRET

### Consulter

La consultation sur place des documents est libre et gratuite. Pour le public extérieur à l'EIVP, une demande d'accès doit être formulée auprès du Centre de documentation.

### Emprunter

L'emprunt de documents est réservé aux lecteurs inscrits. Les règles de prêt varient suivant la nature des documents empruntés et la catégorie du lecteur.

Usagers	Documents	Durée du prêt	
EIVP	Elèves inscrits à l'Ecole	5 ouvrages + 2 périodiques Manuels de cours	3 semaines
	Enseignants (vacataires d'enseignement)	2 ouvrages (à l'exception des manuels de cours, ouvrages de langues)	3 semaines
	Enseignants-chercheurs, doctorants, ingénieurs d'étude	15 documents tous supports	3 mois
	Personnel administratif et technique	2 documents tous supports	1 mois
HORS EIVP	Ecole des Ponts ParisTech, ENSAPB et établissements membres et associés de la ComUE Université Paris-Est	2 ouvrages (à l'exception des manuels de cours, ouvrages de langues)	15 jours
	Anciens élèves de l'EIVP en formation d'ingénieur	Consultation sur place uniquement	
	Stagiaires en Formation continue (dont VAE), autres étudiants accueillis à l'EIVP	Consultation sur place uniquement	
	Autre(s) public(s)	Consultation sur place uniquement sur demande d'accès	

Source : Règlement intérieur du Centre de documentation

### Réserver des documents et renouveler ses prêts

Les documents peuvent être réservés ou renouvelés sur demande par e-mail.

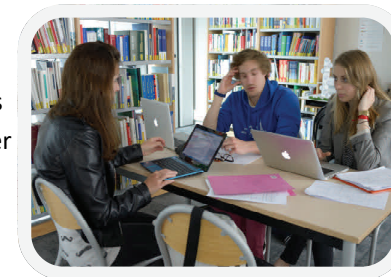
### Pénalités

Des pénalités sont appliquées en cas de retard dans le retour des documents. En cas de détérioration ou de perte d'un document, des pénalités financières sont appliquées (voir le Règlement intérieur du Centre de documentation).

## PRESTATIONS

### Un espace de travail

- 10 places assises
- 2 postes informatiques
- 1 photocopieur scanner



© EIVP

### Photocopier

Pour toute utilisation, adressez vous aux documentalistes.

### Lettre d'information

Chaque mois, la Lettre d'information compile une sélection de nouveautés (dernières acquisitions, articles) ainsi qu'une sélection d'expositions, émissions TV et radio.

Sa diffusion est faite par e-mail.

Retrouvez la dernière Lettre d'information sur Claroline et le site de l'EIVP.

### Claroline (Learning Management System)

Toutes les informations relatives au Centre de documentation sont disponibles sur Claroline, la plateforme dédiée à l'apprentissage et au travail collaboratif.

## NOUS CONTACTER



Une question, une demande de renseignement ?

Un besoin documentaire ?

N'hésitez pas à nous contacter.

Le Centre de documentation veille à répondre aux demandes (sur place, par téléphone, par e-mail) dans les meilleurs délais.